

ACTES D'ETAT CIVIL



C'est quoi ?



Acte authentique permettant pour l'essentiel de justifier :

- qu'on est en vie
- son identité
- sa filiation (père, mère)
- sa nationalité
- sa situation matrimoniale

Qui peut l'obtenir ?

COPIES INTÉGRALES

de – 75 ANS

EXTRAITS AVEC FILIATIONS

de – 75 ANS

Naissances, mariages

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE :

- personne majeure concernée par l'acte
- son représentant légal
- son époux
- son partenaire pacsé
- ascendants ou descendants
- certains professionnels (avocats, notaires...)

ACTES DE + 75 ANS

ACTES DE DÉCÈS

EXTRAITS SANS FILIATIONS

Actes de naissance

avec mention de décès

de plus de 25 ans

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE :

- tous requérants

ACTES D'ETAT CIVIL



Où et comment l'obtenir ?

- Par internet : www.narbonne.fr - rubrique Démarches & Téléservices
Votre acte vous sera envoyé par courrier.
- Par courrier adressé à Mairie de Narbonne – CS 80823 –
11785 NARBONNE CEDEX en indiquant vos noms, prénoms, date de naissance, et noms, prénoms de vos parents et en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

En se rendant, muni d'une pièce d'identité, sur les sites suivants :

► **Pour les actes de naissance à partir de 1909, les actes de mariage à partir de 1953 et les actes de décès à partir de 1993 :**

- **Direction de l'Etat civil et des formalités administratives,**
19 bis, rue Gustave-Fabre (quartier coeur de ville) - 04.68.90.30.36
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h45 et de 14h à 17h.
- **Maison des services,** 1 avenue de la Naïade (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :
04.68.90.31.31 - du lundi au vendredi de 8h à 17h.
- **Mairie annexe de Baliste,** rue d'Aoste (quartier Razimbaud) :
04.68.32.58.63 - du lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- **Mairie annexe de Narbonne-Plage** (avenue du Théâtre) :
04.68.49.82.03 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.

► **Pour les actes de naissance antérieurs à 1909, les actes de mariage et de décès de plus de 75 ans :**

- **Archives municipales,** 31 rue Jean-Jaurès (Office du tourisme)
04 68 90 30 71 - archives@mairie-narbonne.fr
du lundi au vendredi (fermeture le mercredi) de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Combien ça coûte et quel délai ?

Il s'agit d'un acte gratuit et remis immédiatement en présentiel.